



Communiqué de presse

Procès Abbas Tolli/Makaila.fr : la justice française confirme la nullité, une victoire judiciaire historique pour les démocrates

La rédaction de Makaila.fr salue la décision rendue, ce mardi 26 janvier 2021 à Paris par la justice française dans l'affaire qui nous oppose depuis 2017 à M. Abbas Tolli Mahamat, neveu d'Idriss Deby, ancien ministre tchadien des finances, actuel gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Ce verdict est une victoire judiciaire historique qui illustre totalement l'indépendance, l'impartialité et la neutralité des juges français qui ne cèdent pas à toute forme de manipulation et d'instrumentalisation obscure visant à museler des voix divergentes contraintes en exil par des régimes despotiques qui dirigent d'une main de fer leurs pays des décennies durant sous l'angle clanique et familial.

En voulant user de son statut de diplomate en qualité du Gouverneur de la Beac, le neveu du Président tchadien, a choisi un raccourci. Il était mal conseillé. Car il espérait gagner un procès pour le transformer en victoire politique contre notre modeste personne.

Mais, la vigilance de la justice française particulièrement des juges a permis de déceler très tôt plusieurs irrégularités dans la plainte de M. Tolli. Après trois ans de convocations, la Tribunal de Paris a finalement dit le droit pour nous blanchir de toute poursuite judiciaire en déclarant **nuls la plainte et le réquisitoire**. Cette victoire ne serait obtenue sans la mobilisation générale de nos soutiens divers et variés dans le monde.

A cet effet, Makaila.fr exprime toute sa reconnaissance et ses remerciements sincères à tous ceux et celles qui nous ont apportés leurs concours matériels, moraux, financiers pour faire triompher le droit. Nous pensons au cabinet de **Me Dominique Tricaud et à Me Matteo Bonaglia** qui ont accepté volontairement de nous accompagner dans ce procès afin de défendre nos intérêts face à l'arbitraire et au népotisme institutionnel. Ils ont fait preuve d'une expertise irréprochable en matière du droit de la presse pour déceler de nombreux vices de procédure.

Notre gratitude s'adresse aux organisations et structures ci-après ;

France : à la Maison des Journalistes (Mj), structure d'accueil et d'accompagnement des journalistes en exil, à l'association Survie, engagée depuis trente ans dans la lutte contre la françafrique, à la Fondation Gabriel Péri, pour sa solidarité internationale, au Parti de gauche français par la voix de Pierre Boutry.

Aux Patriotes de la Diaspora Tchadienne de France (PDTF) et l'association des migrants tchadiens pour leur solidarité et fraternité sans relâche. A Thomas Dietrich, écrivain et journaliste indépendant, à Mahadine Babouri, cyber-activiste d'avoir accepté d'apporter leurs témoignages à la barre à notre faveur.

Suisse : à la représentation de la Rencontre Africaine des Droits de l'Homme (RADDHO), accréditée auprès de l'ONU pour sa lettre de recommandation adressée aux autorités judiciaires françaises pour les éclairer sur le contexte social, politique et judiciaire du Tchad

Tchad : à la Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'Homme (CTDDH), ong locale mobilisée et engagée sur la question des droits humains et libertés pour son soutien sans faille à nos côtés à travers la publication des communiqués de presse. Aux Transformateurs menés par Dr Succès Masra, au député et opposant Saleh Kebzabo, leader de l'Undr pour leurs prises de positions politiques, au journaliste Martin Inoua Doulguet, pour sa solidarité confraternelle.

Aux amis-es militants-es réputés-es pour leur solidarité et amitié transnationales comme Dr Raysso Abdi, médecin djiboutienne, à Annelie Deslescluse, doctorante et enseignante en sociologie, à Me Halimatou Camara, avocate du barreau de Conakry, à Me Amadou

Kane, avocat du barreau de Dakar, à M.Alioune Tine, rapporteur spécial de l'Onu au Mali sur les droits humains, à Me Emmanuel ALTIT, avocat à la Cour pénale internationale, à Mohamed Khademi et son épouse Aicha, à Fatou, à Cheikh Sidiya Diop, leader de la Ligue des Masses.

Aux médias locaux et étrangers ; Alwihda info et Salam Info, Letchandantropus, regards-dafricains-defrance.com, Tchad info, Rfi, Afp, l'humanité, le courrier international, la chaîne Ziana TV, La Voix de Djibouti, La Voix du Centre au Cameroun, Shanel Africa (Afrique du Sud) pour leur couverture médiatique de qualité.

Je n'oublie pas les amis facebookeurs tchadiens et étrangers qui ont liké et partagé sur leurs pages respectives nos publications dans cette affaire pour le triomphe de la justice.

Que les uns et les autres qui ont bravé la crise sanitaire de Covid-19 pour être présents au Tribunal de Paris lors du délibéré décisif de ce mardi 26-01-2021, trouvent ici renouvelés ma profonde gratitude à leurs égards.

Makaila.fr poursuit son combat démocratique par des moyens pacifiques pour rendre justice à tous les opprimés au Tchad et ailleurs.

MERCI à TOUS !

Saint-Ouen l'Aumône, le 29-01-2021

Makaila N'Guebla, Journaliste et blogueur

Tel : 00 33 7 82 49 43 08

00 33 7 58 15 40 79